

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL
sur le postulat Jean-Michel Dolivo et consorts demandant au Conseil d'Etat que, dans le cadre de
la mise en œuvre de la stratégie fédérale "Migration et santé", les offres de prévention et de
promotion de la santé soient ouvertes à la population migrante.

Rappel du postulat

Sur le site de l'Etat de Vaud, sous le titre - Vivre dans le canton de Vaud - il est rappelé que le Canton de Vaud est l'un des cantons où la proportion de la population étrangère est la plus importante de Suisse (29% de la population résidente). Cette population se caractérise par une grande diversité. Plus de 160 nationalités différentes se côtoient et coexistent sur notre sol. Outre le district de l'Ouest lausannois (totalisant 43% de population résidente étrangère), ceux d'Aigle, de Lausanne, de Nyon et de la Riviera – Pays-d'Enhaut accueillent une proportion de la population étrangère supérieure à la moyenne cantonale. En Suisse, les étrangers représentent un bon cinquième de la population. Si l'on considère la population active, cette proportion atteint même un quart. La population étrangère en Suisse finance largement le système de santé helvétique, car les étrangers sont nettement plus jeunes en moyenne que les Suisses. Toutefois, dans leurs groupes d'âge, il est établi que les migrants sont davantage exposés à des problèmes de santé et qu'ils accèdent moins facilement à notre système de santé. Souvent, ils ne savent pas suffisamment ce qui constitue un comportement favorable à la santé et les difficultés de communiquer ne sont pas rares.

Plusieurs facteurs pèsent sur la santé des migrants et sont établis de manière indiscutable. Il y a, par exemple, les problèmes de compréhension, les expériences négatives en lien avec la migration, l'insécurité et la discrimination, que ce soit dans le pays d'origine ou en Suisse, pays de résidence. Les épisodes de violence vécus par des personnes venant de régions en guerre peuvent notamment avoir pour conséquences des symptômes somatiques et émotionnels. Les conditions de vie et de travail, la trajectoire personnelle, la formation des migrants sont très souvent fortement marquées par la précarité. Ils sont aussi davantage touchés par la pauvreté et le chômage que la population suisse et peuvent présenter des signes précoces d'usure et de fatigue en raison d'un travail physiquement astreignant. En outre, ils font plus souvent partie des couches défavorisées de la société, ce qui a également une influence sur la santé.

Différentes études consacrées à la situation sanitaire des migrants ont été réalisées ces dernières années. Il en ressort que, comparé à la population suisse:

- l'égalité des chances n'est pas encore garantie pour ce qui est de l'accès aux prestations de santé*
- la santé psychique est mise en cause par la précarité de leur condition*
- la problématique des douleurs chroniques est fortement présente*

- la prévalence de maladies comme le VIH/sida, la tuberculose, l'hépatite, le paludisme et les maladies sexuellement transmissibles est plus élevée dans certains groupes de migrants
- les cas d'interruptions de grossesse, de contraception déficiente et de mutilations génitales sont plus nombreux chez les migrantes
- la santé bucco-dentaire des enfants et des jeunes issus de familles migrantes est déficiente, notamment du fait des coûts des soins
- certains groupes de migrants, du fait de leur situation précaire à tous les niveaux, ont plus facilement tendance à adopter des comportements pouvant affecter leur santé (consommation de tabac, manque d'activité physique, mauvaise hygiène alimentaire)
- parmi les jeunes migrants, du fait qu'ils sont "entre deux pays et cultures", se posent de manière spécifique les problèmes d'absence d'insertion professionnelle, de toxicodépendance ou de violence, qui ont un impact sur leur santé.

Jean-Michel Dolivo, Lausanne, le 24 août 2010

Réponse du Conseil d'Etat

Lors de la séance du 31 août 2010, le Grand Conseil a décidé de renvoyer le postulat Dolivo au Conseil d'Etat et le délai de traitement a été fixé au 30 août 2011.

Au mois de juin 2010, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) informait de la possibilité, pour chaque canton intéressé, de bénéficier d'un montant de CHF 50'000.- pour la réalisation d'une analyse de besoins des actions de promotion de la santé et de prévention impliquant davantage la population migrante.

Le canton de Vaud, étant intéressé à saisir cette opportunité, a soumis une offre (protocole d'étude élaboré par l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive - IUMSP) à l'OFSP le 22 octobre 2010. Suite à la réponse favorable de la Confédération, le 9 novembre 2010, cette décision a été formalisée le 21 février 2011.

Le rapport final vient d'être envoyé par l'IUMSP et les informations contenues dans ce rapport constituent un élément important et indispensable de la réponse au postulat Dolivo, notamment pour la partie qui concerne les actions de promotion de la santé et de prévention. Le Service de la santé publique doit avoir le temps d'en prendre connaissance, de mener une réflexion avec les services et les partenaires concernés et d'en intégrer les résultats dans la réponse au postulat.

Pour ce faire, le Conseil d'Etat demande de prolonger le délai de traitement du postulat et de renvoyer au mois de janvier 2012 le dépôt d'un rapport final.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 24 août 2011.

La vice-présidente :

J. de Quattro

Le chancelier :

V. Grandjean